

Délibération n°DEL-19-0210

**Projets Toulouse Aerospace Express et Connexion Ligne B : Avis de Toulouse Métropole sur l'évaluation environnementale**

L'an deux mille dix-neuf le jeudi onze avril à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

**Participants**

Afférents au Conseil :	134
Présents :	92
Procurations :	33
Date de convocation :	05 avril 2019

**Présents**

Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
L'Union	M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, Mme Catherine BLANC, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Maxime BOYER, M. François BRIANCON, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, Mme Florie LACROIX, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE,

	Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyn NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

### Conseillers représentés

	par
Mme Brigitte CALVET	Joël LEMORTON
M. Philippe PLANTADE	Fabienne JOYEUX

### Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Lysiane MAUREL	Claude RAYNAL
Mme Sophie LAMANT	Vincent TERRAIL-NOVES
Mme Danielle PEREZ	Michel ROUGE
M. Michel ALVINERIE	Guy LAURENT
M. Patrick JIMENA	François LEPINEUX
Mme Josiane MOURGUE	Elisabeth MAALEM
M. Philippe GUERIN	Roseline ARMENGAUD
M. Gilles BROQUERE	Thierry FOURCASSIER
M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE	Ida RUSSO
M. Michel SIMON	Guy LOZANO
Mme Nadine MAURIN	Pierre ESPLUGAS-LABATUT
M. Robert MEDINA	Laurence ARRIBAGE
Mme Véronique DOITTAU	Dominique BOISSON
M. Jacques SEBI	Gérard ANDRE
M. Bruno COSTES	Jean-Michel LATTES
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Romuald PAGNUCCO
M. Franck BIASOTTO	Françoise RONCATO
Mme Michèle BLEUSE	Antoine MAURICE
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Dorothée NAON
M. Frédéric BRASILES	Christophe ALVES
M. Sacha BRIAND	Emilion ESNAULT
M. Joël CARREIRAS	Mireille ABBAL
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Damien LABORDE
Mme Vincentella DE COMARMOND	Isabelle HARDY
Mme Marie-Jeanne FOUQUE	Pierre TRAUTMANN
M. Pierre LACAZE	Martine CROQUETTE
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Marthe MARTI
M. Djillali LAHIANI	Ghislaine DELMOND
M. Laurent LESGOURGUES	Michel AUJOULAT
Mme Cécile RAMOS	François BRIANCON
Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER	Jean-Baptiste DE SCORRAILLE
M. Jacques TOMASI	Pierre COHEN

### Conseillers excusés

Balma	M. Laurent MERIC
Blagnac	M. Bernard LOUMAGNE
Cornebarrieu	M. Daniel DEL COL
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Lepinasse	M. Bernard SANCE
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Toulouse	M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, M. Aviv ZONABEND

## Délibération n° DEL-19-0210

# Projets Toulouse Aerospace Express et Connexion Ligne B : Avis de Toulouse Métropole sur l'évaluation environnementale

### Exposé

Lors de sa séance en date du 6 février 2019, le Conseil du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération Toulousaine - Tisséo Collectivités - a décidé de solliciter le Préfet de la Haute-Garonne, pour l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique, portant sur la réalisation des projets Toulouse Aerospace Express et Connexion Ligne B.

#### Les ambitions de Toulouse Aerospace Express :

Forte de 114 communes et d'1 million d'habitants, la grande agglomération toulousaine supporte chaque jour environ 4 millions de déplacements, dont 500 000 déplacements en transports en commun.

Avec une croissance démographique et économique de plus 15 000 habitants et de plus 7 000 emplois par an, l'agglomération doit également faire face à une croissance annuelle des besoins en déplacements estimée à plus 50 000 déplacements par jour, tous modes de transports considérés, ce qui représente 500 000 déplacements quotidiens supplémentaires sur une période de 10 ans. Par comparaison, cela équivaut au nombre de déplacements déjà gérés par le réseau de transport en commun en 2015 ou encore le nombre de déplacements empruntant le périphérique toulousain chaque jour. Ces nouveaux déplacements vont s'ajouter aux 4 millions de déplacements quotidiens actuels, sur des réseaux d'ores et déjà saturés.

Afin d'accompagner le développement de l'agglomération toulousaine, l'ambition de Tisséo Collectivités est de répondre à ces nouveaux besoins de mobilité, au travers du Projet Mobilités 2020-2025-2030. Ce document stratégique a été approuvé par les élus du Conseil Syndical de Tisséo Collectivités le 7 février 2018. Il prévoit le déploiement d'un réseau de transport en commun sans précédent pour le territoire via la réalisation de grandes infrastructures de transports, la promotion des modes actifs (vélos, piétons) et un urbanisme plus cohérent.

Les deux opérations Toulouse Aerospace Express (TAE), comprenant la 3<sup>ème</sup> ligne de métro et la Ligne Aéroport Express (LAE) et Connexion Ligne B (CLB) font partie des projets majeurs de transports en commun à horizon 2025 du Projet Mobilités.

L'opération Toulouse Aerospace Express permettra de répondre aux trois objectifs fondamentaux suivants :

1. Desservir et relier les équipements et les pôles économiques majeurs de l'agglomération toulousaine :

Il s'agit tout d'abord d'améliorer le cadre de vie des habitants de l'agglomération en leur permettant de relier efficacement, depuis leur domicile, les différents lieux de travail, de loisirs et de santé. Ensuite, il s'agit de soutenir la productivité des entreprises en fluidifiant les échanges entre les acteurs économiques. Enfin, il s'agit de préserver l'attractivité du territoire vis-à-vis des investisseurs.

Dans ce cadre, la desserte directe de ces trois pôles économiques est incontournable :

- Le pôle aéronautique situé au Nord-Ouest de l'agglomération.

- Le quartier de la gare Matabiau et de la Tour Occitanie qui va devenir un quartier d'affaires de niveau métropolitain grâce au projet « Toulouse Euro Sud-Ouest » (TESO).
- Le Sud-Est de l'agglomération toulousaine qui bénéficie d'un dynamisme important grâce aux projets d'aménagement sur le secteur de Montaudran avec le projet d'aménagement « Toulouse Montaudran Aerospace » et sur le secteur de Labège avec « Enova Labège Toulouse ».

Enfin, la desserte du cœur de la grande agglomération toulousaine est primordiale car il concentre un nombre d'équipements et de services important.

2. Répondre de manière efficace et capacitaire aux nouveaux besoins de déplacements :

Afin de pouvoir répondre au besoin en déplacements futurs et favoriser l'accueil de nouveaux habitants et emplois sur la grande agglomération toulousaine, le choix d'une solution de transport en commun efficace et capacitaire est nécessaire. L'objectif de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro de l'opération Toulouse Aerospace Express est de pouvoir transporter environ 200 000 voyageurs par jour.

Pour cela, le projet s'articule avec les projets de développement du territoire et l'accueil de nouveaux habitants dans le cœur d'agglomération.

3. Mailler le réseau de transport en commun :

Toulouse Aerospace Express participera pleinement à la structuration d'un réseau de transport en commun connecté afin de faciliter d'une part, les déplacements transversaux et, d'autre part, de favoriser les déplacements convergeant vers le cœur de la grande agglomération toulousaine. En effet, le projet présentera :

- des connexions avec le réseau ferroviaire pour mieux desservir les villes moyennes et les différents bassins de mobilité,
- des correspondances avec les lignes du réseau de transport en commun existantes et à venir (lignes de métro A et B, Tramway, bus, Linéo, Ceinture Sud, ...),
- une amélioration de la desserte de la gare Matabiau et de l'aéroport Toulouse-Blagnac qui constituent les deux portes d'entrée de la grande agglomération toulousaine,
- des possibilités de rabattement en voiture, à vélo ou à pied, depuis les territoires les moins bien desservis en transport en commun.

L'opération Connexion Ligne B permettra, quant à elle, de répondre aux 3 objectifs fondamentaux suivants :

- accompagner le développement économique et urbain du Sud-Est de l'agglomération toulousaine,
- assurer la desserte du parc Technologique du Canal,
- assurer la correspondance entre la Ligne B du métro et la 3<sup>ème</sup> ligne de métro dans le Sud-Est de l'agglomération toulousaine .

La Connexion Ligne B reprendra le tracé étudié dans le cadre du projet du Prolongement de la Ligne B entre les stations « Ramonville » et « INPT » (Institut National Polytechnique de Toulouse), avec une station intermédiaire desservant le Parc technologique du Canal. Ainsi ce projet permettra de répondre aux objectifs initiaux du Prolongement de la Ligne B tout en étant complémentaire avec la ligne Toulouse Aerospace Express.

Le programme des opérations Toulouse Aerospace Express et Connexion Ligne B :

L'opération TAE se compose de deux projets indissociables : la 3<sup>ème</sup> ligne de métro et la Ligne Aéroport Express (dite LAE).

- Le tracé de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro et une ligne intercommunale qui relie Colomiers à Labège, en passant par le Nord de la commune de Toulouse,
- Longue de près de 27 km, dont environ 70% en souterrain, la 3<sup>ème</sup> ligne desservira 21 stations, dont un tiers (7 stations) permettra des correspondances avec le réseau structurant de transport en commun,

- La Ligne Aéroport Express, longue d'environ 2 km, reliera la station « *Jean Maga* » à l'aéroport en passant par deux stations : « *Nadot* » et « *Didier Daurat* ». Le parcours de la future voie express reprendra le tracé de l'actuelle ligne de Tramway T2.

La Connexion Ligne B (CLB), d'une longueur de 2,7 km, est localisée entre les communes de Ramonville-Saint-Agne et Labège.

Le tracé débute via la connexion à la station métro souterraine de « *Ramonville* » et desservira 2 stations de Métro : le « *Parc technologique du Canal* » et « *l'Institut National Polytechnique de Toulouse* » (INPT). La Commune de Toulouse est concernée par une très faible partie du tracé de la CLB.

#### L'évaluation environnementale :

Conformément au cadrage de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, et dans un souci de cohérence globale du projet, l'évaluation environnementale a été réalisée sur les projets TAE et CLB de manière conjointe.

Ainsi, l'état initial de l'environnement a été conduit dans cette logique avec pour objectif de recenser, de façon exhaustive et fiable, l'ensemble des enjeux environnementaux relevant à la fois de TAE et de CLB.

Les effets cumulés majeurs avec d'autres projets qui auront lieu concomitamment avec les opérations TAE et CLB ont été analysés, qu'ils aient ou pas déjà fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. Les projets cumulés pris en compte ont été notamment la ZAC Toulouse Montaudran Aerospace, le projet urbain et de pôle d'échange multimodal Toulouse Euro Sud-Ouest, l'extension de la ZAC du Parc du Canal du Midi, le projet de Parc d'Exposition porté par Toulouse Métropole.

Le montage juridique du projet, soumis à évaluation environnementale, prévoit, en application de l'article L123-6 du code de l'environnement, l'ouverture d'une consultation unique portant sur :

- Les déclarations d'utilité publique des opérations TAE et CLB ;
- La mise en compatibilité des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes concernées par le périmètre, et du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) ;
- La détermination des parcelles à déclarer cessibles.

Dans ce cadre, et conformément aux dispositions des articles L122-1 et R122-7 du code de l'environnement, le Préfet de la Haute-Garonne a sollicité l'avis de Toulouse Métropole sur l'évaluation environnementale réalisée sur les travaux projetés et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Au regard des enjeux que présentent les projets TAE et CLB, pour notre territoire, d'une part, et de la prise en compte effective des enjeux environnementaux liés à ces projets majeurs, tant en termes de déplacements que d'amélioration du cadre de vie d'autre part, il est proposé d'émettre un avis favorable sur l'étude d'impact de ces projets incluse dans le dossier d'enquête publique unique desdits projets.

Par ailleurs, conformément à la délibération du Conseil de la Métropole en date du 13 décembre 2018 (DEL-18-1158), Toulouse Métropole s'engage à accompagner la réalisation du projet TAE en mettant en œuvre des espaces publics de qualité et durable, privilégiant l'accessibilité, mais aussi le rayonnement des stations et leur intermodalité. Toulouse Métropole prendra ainsi à sa charge le réaménagement des espaces publics autour des stations, voire la réalisation d'aménagements permettant d'améliorer l'accessibilité tous modes des stations.

Ainsi, à titre d'exemple, Toulouse Métropole réalisera :

- un aménagement modes actifs sur le Pont Lagardère pour l'accès à la future station « *Airbus Saint-Martin* » depuis le quartier Saint-Martin-du-Touch,
- un aménagement modes actifs de la future station « *Jean Maga* » vers « *Ancely* »,

- un aménagement modes actifs de la future station « *Montaudran Innovation Campus* » vers le quartier Malepeyre,
- des aménagements viaires pour améliorer l'accessibilité des futurs P+R à « *Colomiers Gare* » et à « *la Vache* ».

## Décision

---

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Déplacements et Transports du jeudi 28 février 2019,

Vu la délibération du Conseil syndical de Tisséo Collectivités en date du 6 février 2019, relative au lancement de l'enquête publique unique pour les projets Toulouse Aerospace Express et Connexion Ligne B,

Vu les articles L122-1 et R122-7 du code de l'environnement,

Vu le courrier de la Préfecture de la Haute-Garonne, sollicitant l'avis de Toulouse Métropole sur l'évaluation environnementale des projets Toulouse Aerospace Express et Connexion Ligne B.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

D'émettre un avis favorable sur l'évaluation environnementale incluse dans le dossier d'enquête publique unique des projets Toulouse Aerospace Express (TAE) et Connexion Ligne B (CLB).

Il est précisé que cette évaluation environnementale, telle qu'annexée à la présente délibération, sera portée à la connaissance du public, lors de l'enquête publique unique des projets Toulouse Aerospace Express et Connexion Ligne B qui devrait se tenir en juin 2019.

### Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### Résultat du vote :

Pour	105
Contre	15 (Mmes HARDY, BLEUSE, SIMON-LABRIC, DE COMARMOND, RAMOS, TOUCHEFEU, VERNIOL, MM. JIMENA, LEPINEUX, COHEN, PERE, CUJIVES, MAURICE, GODEC, TOMASI.)
Abstentions	5 (Mmes CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, FOURMY.)
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le

Reçue à la Préfecture le

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC